



Conseil économique et social

Distr. limitée
11 juillet 2022
Français
Original : anglais
Anglais, arabe, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2022

6-9 septembre 2022

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Égypte

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour l'Égypte est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 15 730 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 101 497 000 dollars à imputer sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période 2023-2027.

* [E/ICEF/2022/22](#).



Fondements du programme

1. L'Égypte connaît une stabilité politique, économique et budgétaire qui dure depuis des années. La croissance économique a été soutenue au cours des cinq dernières années, et le pays est l'un des rares au monde dont l'économie a connu une croissance de 3,6 % en 2020, malgré les répercussions négatives de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19)¹. Bien qu'elles aient été favorables à la croissance économique et à la stabilité macroéconomique, les réformes économiques structurelles adoptées par le Gouvernement au cours de la période 2016-2019 ont nui au bien-être des ménages. Elles ont notamment consisté à la dévaluation du taux de change, à la réduction considérable des subventions énergétiques et à l'augmentation du taux de la taxe sur la valeur ajoutée. Les taux de pauvreté, qui étaient légèrement en baisse juste avant le début de la pandémie de COVID-19, sont repartis à la hausse du fait de l'érosion des salaires réels due à la poussée de l'inflation.

2. Selon les estimations les plus récentes, 29,7 % de la population égyptienne vit dans la pauvreté monétaire ; une prévalence beaucoup plus élevée a été enregistrée dans certains gouvernorats de Haute-Égypte (par exemple, 67 % à Assiout)². Au nombre des interventions gouvernementales de lutte contre la pauvreté, il convient de citer le programme Haya Karima, qui soutient 5 000 villages pauvres en leur apportant des services de base améliorés, des emplois décents et une autonomisation des femmes ; le programme Takaful et Karama pour les transferts monétaires et une couverture maladie universelle.

3. La population est estimée à 101,5 millions d'habitants, dont 39,6 millions sont des enfants de moins de 18 ans³ et 27,6 millions des adolescents et des jeunes (âgés de 10 à 24 ans). La population devrait atteindre 119,8 millions d'habitants en 2030⁴. Un accroissement aussi rapide de la population, associé à un nombre élevé d'enfants à charge, indique que l'Égypte pourrait bénéficier d'un nouveau dividende démographique.

4. L'engagement national en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine est énoncé dans la stratégie de développement durable intitulée « Vision de l'Égypte 2030 » et dans les stratégies et plans sectoriels et intersectoriels, tels que la stratégie nationale pour l'autonomisation des femmes égyptiennes 2030 et la stratégie nationale des droits de l'homme 2021-2026.

5. Au cours des deux dernières décennies, l'Égypte a réalisé de très grands progrès en matière de santé maternelle et infantile. Le taux de mortalité des moins de 5 ans a diminué de près de 60 %, pour atteindre 20 décès pour 1 000 naissances vivantes en 2020⁵. Mais les progrès restent contrastés ; les enfants les plus pauvres courent deux fois plus de risques de mourir avant l'âge de 5 ans que les enfants issus de familles aisées. Les défis actuels liés à la pauvreté, à la mauvaise nutrition et à l'amélioration des capacités à fournir des possibilités de développement aux enfants, dès le plus jeune âge, représentent toujours un obstacle à la réalisation du potentiel de développement

¹ Ministère de la planification et de la réforme administrative, *The Annual Economic Bulletin* FY2020/21, MPMAR, Le Caire.

² Agence centrale pour la mobilisation du public et la statistique, « Household income expenditure and consumption survey 2019/2020 », CAPMAS, Le Caire, www.capmas.gov.eg/Pages/Publications.aspx?page_id=5109&YearID=23629, consulté le 31 mai 2022.

³ Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *La situation des enfants dans le monde 2021*, UNICEF, New York, octobre 2021.

⁴ Agence centrale pour la mobilisation du public et la statistique, « Projections démographiques pour l'Égypte 2017-2052 », CAPMAS, Le Caire, 2019.

⁵ Groupe interorganisations des Nations Unies pour l'estimation de la mortalité juvénile, 2021.

des enfants, auquel il convient de remédier. La pandémie de COVID-19 pose de nouveaux défis au système national de santé. Des efforts accélérés sont nécessaires pour lutter contre les inégalités dans les réalisations en matière de santé, renforcer les systèmes de santé et promouvoir des programmes multisectoriels intégrés.

6. Le triple fardeau de la malnutrition – dénutrition, carence en oligoéléments et surpoids – menace les perspectives de survie, de croissance et de développement des enfants et des adolescents, en particulier dans les communautés les plus pauvres. Les progrès accomplis sont appréciables, mais des efforts supplémentaires sont nécessaires pour appuyer les stratégies nationales destinées à lutter contre le retard de croissance, les carences en micronutriments et l'obésité chez les enfants⁶.

7. Ces dernières années, l'accès des filles à l'enseignement primaire s'est considérablement renforcé, même si les garçons et les filles issus des ménages du quintile de richesse le plus bas se heurtent à des barrières fondées sur le genre qui sont plus contraignantes, et ont cinq fois moins de chance de terminer le cycle primaire que ceux qui vivent dans les ménages les plus riches. Au cours des sept dernières années, le taux brut de scolarisation dans les établissements préscolaires publics est resté faible, à environ 24⁷. Si les établissements publics d'enseignement sont ouverts aux migrants et aux réfugiés, il existe des obstacles à leur accès à l'éducation ; seuls environ 77 000 enfants et adolescents réfugiés et migrants sont scolarisés. Au moins un million d'enfants en situation de handicap en âge scolaire ne sont pas scolarisés⁸.

8. Les évaluations normalisées de l'apprentissage démontrent que la plupart des enfants qui achèvent une éducation de base n'acquièrent pas de connaissances ni de compétences fondamentales⁹. Environ 69 % des élèves de quatrième année n'ont pas atteint le point de référence minimal pour la lecture de base. Pendant la pandémie de COVID-19, le passage à l'apprentissage à distance a exacerbé la fracture numérique parmi les enfants et les adolescents marginalisés en raison, entre autres, d'une mauvaise qualité de la connexion Internet.

9. Selon les estimations, 93 % des enfants sont victimes d'une certaine forme de violence disciplinaire à la maison¹⁰, et la violence en ligne contre les enfants est en augmentation. Les goulets d'étranglement en matière de prévention de la violence comprennent des normes sociales et de genre néfastes, une connaissance limitée des méthodes de discipline non violentes, une faiblesse des plateformes communautaires pour la participation des enfants et des services de prévention et d'intervention insuffisants. En Égypte, le placement dans un établissement est la forme la plus répandue de protection de remplacement, avec environ 15 000 enfants placés dans un établissement de prise en charge.

⁶ Ministère de la santé et de la population, El-Zanaty and Associates et ICF International, *Egypt Demographic and Health Survey 2014* (Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires pour l'Égypte 2014), Ministère de la santé et de la population et ICF International, Le Caire et Rockville, 2015.

⁷ Ministère de l'éducation et de l'enseignement technique, *Statistical Yearbook 2020-2021*.

⁸ Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Rapport mondial de suivi sur l'éducation 2019*, UNESCO, Paris, 2018.

⁹ Association internationale pour l'évaluation du rendement scolaire, *Trends in International Mathematics and Science Study 2019* (Étude internationale sur les tendances de l'enseignement des sciences et des mathématiques 2019), IEA, Amsterdam, 2020 ; Institute of Education Sciences, *Progress in International Reading Literacy Study*, IES, Washington D.C., 2016.

¹⁰ Ministère de la santé et de la population, El-Zanaty and Associates et ICF International, *Egypt Demographic and Health Survey 2014* (Programme d'enquêtes démographiques et sanitaires pour l'Égypte 2014), Ministère de la santé et de la population et ICF International, Le Caire et Rockville, 2015.

10. Si la législation interne sur la protection de l'enfance est alignée sur les normes internationales, les dispositions relatives à la déjudiciarisation des enfants en conflit avec la loi sont en attente de promulgation. La privation de liberté des enfants en conflit avec la loi reste un défi. Les enfants migrants non accompagnés et séparés risquent d'être interceptés à leur entrée à la frontière, pendant leur séjour ou lorsqu'ils tentent de partir de manière irrégulière.

11. Bien qu'en baisse, la prévalence des mutilations génitales féminines reste élevée. Selon les estimations les plus récentes, 61 % des femmes et des filles âgées de 15 à 19 ans ont subi une mutilation génitale féminine¹¹. Plusieurs éléments essentiels pour prévenir et combattre la violence contre les enfants sont maintenant en place sous la direction du Gouvernement, mais les progrès restent limités par les normes traditionnelles et par des ressources insuffisantes.

12. Parmi les adolescents et les jeunes âgés de 15 à 24 ans, 17,3 % n'ont pas d'emploi, ne suivent pas d'études, ni de formation¹². Il existe une inadéquation des compétences entre le système éducatif et les besoins du marché du travail, ainsi qu'une disponibilité limitée des programmes de perfectionnement. Les normes de genre contribuent également aux disparités ; le taux de chômage des jeunes femmes est de 53 %, soit plus du triple de celui des jeunes hommes (14 %). Plus de la moitié des filles déclarent avoir une liberté de circulation limitée en dehors de la maison ou avoir moins de temps libre en raison des tâches ménagères.¹³ Les adolescents et les jeunes ont des possibilités de participation et de bénévolat limitées ; la participation aux organisations sociales ne concerne que 1,7 % des adolescentes et 5,4 % des adolescents¹⁴. Les adolescents et les jeunes réfugiés et migrants sont confrontés à des privations supplémentaires, notamment à un accès limité aux services de formation en matière d'employabilité et de perfectionnement. Les adolescents et les jeunes en situation de handicap sont victimes de stigmatisation et de discrimination, et les intervenants font défaut. L'Égypte a mis en place des mécanismes, notamment les conférences annuelles, nationales et internationales de la jeunesse et le Forum mondial de la jeunesse, pour favoriser le dialogue entre les jeunes.

13. La dépendance du pays à l'égard du Nil pour l'eau potable et l'agriculture ainsi que l'industrie et la production d'électricité, l'expose à une forte vulnérabilité aux changements climatiques, qui avec les dangers pour l'environnement, menacent la santé et le bien-être des enfants, en particulier dans les communautés les plus pauvres. Une nouvelle stratégie nationale en matière de changements climatiques devrait permettre d'accorder une place plus importante à ces derniers dans les programmes d'action.

14. Le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix est particulièrement pertinent dans la réponse aux réfugiés, aux migrants et aux demandeurs d'asile. Au 31 octobre 2021, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a enregistré 267 000 réfugiés et demandeurs d'asile, dont 4 134 enfants non accompagnés et séparés de leurs familles. L'Égypte est signataire de la Convention relative au statut des réfugiés et s'est engagée à respecter le principe de non-refoulement. Les activités de l'Égypte s'inscrivent également dans le cadre du Plan régional de gestion de la situation des réfugiés et de renforcement de la résilience. Le Gouvernement, en partenariat avec les Nations Unies, a instauré la

¹¹ Ibid.

¹² Estimation basée sur l'enquête *Labour Force Sample Survey* sur ILOSTAT explorer.

¹³ Roushdy, Rania et Maia Sieverding, « Panel Survey of Young People in Egypt (SYPE) 2014: generating evidence for policy, programs, and research », Population Council, Le Caire, 2015.

¹⁴ Ibid.

Plateforme conjointe pour les migrants et les réfugiés afin de renforcer la coordination entre les parties prenantes.

15. Le présent programme de pays bénéficie des enseignements tirés de l'examen à mi-parcours du programme précédent, dont la nécessité d'utiliser des plateformes nationales telles que les programmes Takaful et Karama, et Haya Karima, pour élargir la portée des interventions soutenues par l'UNICEF et leur intégration dans les programmes publics, et la nécessité d'investir davantage dans les systèmes nationaux de santé et de protection sociale afin d'améliorer leur résilience et leur capacité à réagir aux chocs des crises, y compris la COVID-19.

16. Le programme de pays s'articulera autour des composantes suivantes : l'inclusion sociale ; la survie et développement de l'enfant ; l'apprentissage ; la protection de l'enfance ; les adolescents et les jeunes adultes et l'efficacité du programme. Les fondements du programme découlent de consultations menées avec les homologues nationaux, avec les organismes des Nations Unies, en vertu du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, et avec les principaux partenaires de développement. Ces consultations ont révélé la nécessité d'une action concertée au sein du Plan-cadre de coopération, et avec les partenaires de développement, pour réaliser les priorités nationales liées à l'enfance qui contribuent aux objectifs de développement durable, à la réduction des écarts et des goulets d'étranglement en matière d'équité, à l'avantage comparatif de l'UNICEF et aux possibilités de synergies au titre du Plan-cadre de coopération et avec les partenaires de développement, et à la continuité avec le programme de pays précédent.

Priorités du programme et partenariats

17. Le programme de pays soutient le Gouvernement de la République arabe d'Égypte dans son engagement à respecter, protéger et réaliser les droits des enfants conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, à la Convention relative aux droits des personnes handicapées et aux autres obligations nationales et internationales. Celui-ci est pleinement harmonisé avec les priorités énoncées dans les politiques et plans nationaux pertinents.

18. Guidé par les principes d'équité, d'égalité des genres, de résilience et de durabilité, le programme de pays contribue au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

19. Le programme de pays est basé sur la théorie du changement suivante :

a) si les enfants vulnérables et leurs familles bénéficient d'un accès accru à des interventions de lutte contre la pauvreté efficaces et fondées sur des données probantes, y compris la protection sociale, et adoptent des comportements qui réduisent la diffusion de la pauvreté de génération en génération ;

b) si les enfants et les adolescents, bénéficient d'un meilleur accès et d'une meilleure utilisation de soins de santé de qualité et de services d'eau, assainissement et hygiène (WASH) salubres, s'ils adoptent des soins attentifs et des régimes alimentaires nutritifs, et vivent au sein d'un environnement et dans un climat sûrs et durables ;

c) si les enfants, les adolescents et les jeunes, en particulier les plus défavorisés, exercent leur droit à l'éducation en accédant à des moyens d'apprentissage et de développement des compétences de qualité ;

d) si les enfants, les adolescents et les jeunes bénéficient d'un meilleur accès et d'une meilleure utilisation des services de prévention et d'intervention inclusifs, fondés sur des droits et tenant compte des questions de genre, services qui luttent contre la violence, l'exploitation, la maltraitance, la négligence et les pratiques néfastes, dans un environnement favorisant des normes sociales positives ;

e) si les adolescents et les jeunes, en particulier les plus vulnérables, sont de plus en plus autonomes et sont soutenus pour passer à l'âge adulte en tant que citoyens engagés et productifs ;

f) alors, le Gouvernement de la République arabe d'Égypte fera des progrès significatifs vers la réalisation des droits des enfants, en particulier les plus vulnérables, et vers la réalisation des objectifs de développement durable liés aux enfants.

20. L'hypothèse sous-jacente est que le Gouvernement continuera à donner la priorité aux investissements et à la réalisation des objectifs de développement durable, en privilégiant la réduction des disparités socioéconomiques et géographiques.

21. Le programme de pays aura recours à plusieurs stratégies transversales pour surmonter les obstacles déterminés, notamment :

a) en soutenant le renforcement des systèmes nationaux pour la prestation de services de qualité aux enfants et aux adolescents, en particulier les plus vulnérables, notamment l'enseignement préscolaire et l'enseignement secondaire formel et non formel, les soins de santé primaires, le travail social et la protection sociale ;

b) en produisant et analysant des données statistiques et empiriques pour éclairer les politiques et les financements quant aux défis actuels et émergents face à la réalisation des droits des enfants et des adolescents ;

c) en tirant parti des ressources et des engagements en faveur des enfants, grâce à la promotion de l'implication des citoyens dans les décisions budgétaires et dans l'analyse des finances publiques pour le plaidoyer budgétaire, et en convoquant et en négociant des partenariats public-privé avec des parties prenantes multisectorielles ;

d) en réalisant des programmes en faveur de l'égalité des genres et du changement social et comportemental, grâce au renforcement des cadres juridique et politique et des mécanismes de prestation de services dans tous les secteurs, y compris les services de protection de prévention et de réponse, et par la mobilisation de la population, en privilégiant la parentalité positive et l'autonomisation des filles.

22. Des résultats durables seront obtenus grâce à des approches participatives et en garantissant l'appropriation des programmes par les parties prenantes nationales. Les enseignements tirés des programmes pilotes seront documentés afin de contribuer au déploiement à grande échelle des meilleures pratiques. Les interventions humanitaires seront intégrées dans le programme.

Inclusion sociale

23. Cette composante contribuera à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération relative au développement humain et soutiendra directement les mesures prises par le Gouvernement pour réduire la pauvreté et renforcer les systèmes nationaux de protection sociale, notamment les programmes Takaful et Karama et Haya Karima. L'UNICEF continuera à soutenir le Ministère de la solidarité sociale dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre stratégique national holistique, en améliorant la réactivité aux chocs des interventions et développant le personnel social et les liens avec les services sociaux.

24. Conjointement avec l'Agence centrale pour la mobilisation du public et la statistique, le Centre d'information et d'aide à la décision et le Ministère de la planification et du développement économique, l'UNICEF soutiendra l'institutionnalisation du suivi de la pauvreté des enfants ainsi que la production et la disponibilité de données et d'analyses de qualité et actualisées sur la pauvreté des enfants et ses manifestations multidimensionnelles, y compris les indicateurs des objectifs de développement durable liés aux enfants, afin d'éclairer la prise de décisions au niveau national.

25. Le renforcement des finances publiques allouées aux mécanismes de protection des enfants sera poursuivi conjointement avec le Ministère des finances, en s'appuyant sur les acquis des efforts actuels en matière de transparence et de budgets consacrés à l'enfance. L'UNICEF soutiendra une augmentation des allocations dans le budget de l'État en faveur de la réalisation des droits de l'enfant et pour des dépenses sectorielles plus efficaces, efficientes et équitables consacrées aux enfants, en particulier aux plus vulnérables. Cet objectif sera atteint en soutenant le suivi des dépenses par rapport aux objectifs de développement durable.

26. Cette composante contribuera également à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en soutenant des programmes de changement social et comportemental fondés sur des données probantes qui promeuvent les droits des enfants. La priorité sera accordée aux ménages visés par les programmes existants de réduction de la pauvreté, afin de les doter de connaissances, de compétences et d'un soutien social nécessaires pour adopter des comportements contribuant à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle.

Survie et développement de l'enfant

27. Cette composante soutiendra la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en menant des interventions intégrées et axées sur la prévention, afin que les enfants et les adolescents survivent et s'épanouissent, bénéficient de services, de pratiques et d'un environnement favorable à la santé, à la nutrition et au développement, aient accès à des aliments nutritifs et à des services WASH équitables, et vivent dans un climat durable et un environnement sûr.

28. L'UNICEF aidera le Ministère de la santé et de la population à réformer le système de soins de santé primaires avec des services qui abordent le bien-être des enfants et des familles de manière holistique. Le système de soins de santé sera renforcé afin d'améliorer l'accès à des interventions de qualité et hautement efficaces en matière de santé maternelle, de soins aux enfants et de nutrition, tout en élargissant le champ des services au développement de l'enfant, à la santé des adolescents, à la santé environnementale et mentale, et à l'aide aux enfants en situation de handicap. L'UNICEF utilisera les systèmes nationaux tels que l'assurance maladie universelle et le programme Haya Karima comme points d'entrée pour fournir des services multisectoriels aux communautés les plus vulnérables. L'UNICEF continuera à soutenir la vaccination contre la COVID-19, la prévention et la lutte contre les infections, la communication sur les risques et la mobilisation de la population.

29. Pour s'attaquer au triple fardeau de la malnutrition, l'UNICEF aidera le Gouvernement à mettre en place à grande échelle des interventions rentables et hautement efficaces, notamment la promotion et la protection de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, la supplémentation en micronutriments et les programmes de nutrition en milieu scolaire.

30. En vue de permettre aux enfants de bénéficier d'un meilleur accès aux moyens d'apprentissage précoce et d'inciter les parents à fournir des soins attentifs, l'UNICEF soutiendra le développement de services de garde d'enfants de qualité et inclusifs ainsi que le développement d'interventions permettant aux parents de fournir des soins

bienveillants, notamment par le renforcement des compétences parentales positives et réactives, des politiques favorables à la famille et des programmes de protection sociale.

31. L'UNICEF renforcera l'environnement favorable aux niveaux national et décentralisé pour le programme WASH communautaire et institutionnel. Il s'agira notamment de soutenir les initiatives en matière de recherche et de politique et de tirer parti des plateformes éducatives et de santé pour donner aux filles et aux garçons les connaissances et les compétences nécessaires pour adopter et promouvoir un système WASH sûr. Cette composante visera les changements climatiques, la dégradation de l'environnement et la pénurie d'eau, en donnant aux enfants et aux adolescents les moyens d'être des agents de changement et en les protégeant des effets des changements climatiques.

32. L'UNICEF encouragera la mise en place d'un financement public amélioré et fondé sur des données probantes alloué aux mécanismes de protection des enfants et soutiendra le Gouvernement dans ce sens. L'UNICEF encouragera les comportements positifs, notamment les soins attentifs, l'alimentation adaptée et les comportements favorisant la santé. La mobilisation de la population sera intégrée, en veillant à ce que les enfants, les adolescents, garçons et filles, et les femmes soient représentés de manière équitable dans la prestation de services et dans les processus de retour d'information.

Apprentissage

33. Cette composante contribuera à la réalisation 1 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et soutiendra les priorités de la réforme de l'éducation nationale en remédiant aux obstacles qui empêchent les enfants et les adolescents d'exercer leur droit à apprendre et à développer des compétences dans des environnements d'apprentissage sûrs. La priorité sera accordée aux filles et aux garçons confrontés à des obstacles liés au genre, aux enfants en situation de handicap et aux enfants vivant dans les gouvernorats les plus pauvres ou touchés par des situations de crise humanitaire.

34. L'UNICEF fournira un appui technique au Ministère de l'éducation et de l'enseignement technique pour le déploiement de la réforme de l'éducation de la 6^e à la 12^e année ; il favorisera l'amélioration des résultats de l'apprentissage ; promouvra l'engagement des parents et des communautés et soutiendra la mise en œuvre de systèmes fondés sur des données probantes pour suivre la participation à l'éducation, prévenir le décrochage scolaire et promouvoir la réinscription et l'accès à l'apprentissage numérique. Le déploiement d'innovations numériques de faible technicité dans les zones défavorisées sera privilégié pour assurer la continuité d'un apprentissage de qualité.

35. Le programme de pays servira, en collaboration avec le Gouvernement, à renforcer la capacité des enseignants, des superviseurs et des intervenants à accompagner les enfants, les adolescents et les jeunes dans le développement des compétences nécessaires à la préparation à l'école et à l'achèvement de 12 années de scolarité. Il s'agira notamment d'évaluer les lacunes relatives aux compétences de base ; de concevoir des solutions innovantes pour le perfectionnement des compétences de la main-d'œuvre et de mettre en place des programmes d'apprentissage accéléré ; de renforcer la formation du personnel enseignant et d'améliorer la qualité des programmes de formation professionnelle. La communication sur le changement social et comportemental favorisera la demande en faveur d'un apprentissage inclusif, sûr et de qualité.

36. L'UNICEF soutiendra le Gouvernement dans l'introduction de politiques qui permettent des systèmes d'apprentissage souples à l'appui de programmes nationaux tels que Haya Karima et, Takaful et Karama, ainsi que des politiques visant à lutter

contre le risque de préjudice et de violence dans les établissements d'enseignement, y compris sur les plateformes numériques. L'augmentation des investissements publics dans l'éducation sera encouragée grâce au plaidoyer et à la production de données probantes, notamment par des modèles chiffrés d'universalisation de la participation à l'éducation.

Protection de l'enfance

37. Cette composante contribuera à la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Elle accompagnera les priorités du Gouvernement en renforçant la capacité des acteurs sectoriels à fournir des services de prévention et d'intervention aux garçons, aux filles et aux adolescents vulnérables, notamment aux réfugiés, aux migrants et aux bénéficiaires des programmes Haya Karima et Takaful et Karama. Des mesures seront mises en œuvre pour protéger les enfants de l'exploitation et de la maltraitance dans les centres d'enseignement ainsi qu'en ligne. Cette composante renforcera la capacité des structures communautaires de prévention, d'orientation et de signalement, ainsi que la coordination entre les prestataires de services, et améliorera la prévention de la séparation des familles.

38. Cette composante renforcera les systèmes nationaux pour la fourniture de services de prise en charge des enfants victimes de violence, d'exploitation, de maltraitance, de négligence et de pratiques néfastes. L'accès au continuum de soins sera amélioré grâce aux mécanismes en place tels que le service d'assistance téléphonique pour les enfants et les femmes, les groupes de gestion des cas, les bureaux de probation, les groupes sanitaires et les comités de protection de l'enfance. L'UNICEF soutiendra les efforts du Gouvernement visant à étendre la stratégie de soins alternatifs et à assurer que les enfants en contact avec le système judiciaire ont accès à des services de justice adaptés aux enfants. L'UNICEF renforcera les capacités du personnel scolaire et des travailleurs sociaux à reconnaître et à répondre aux cas de violence et à orienter les survivants vers des services spécialisés.

39. L'UNICEF soutiendra la mobilisation de la population et les interventions de parentalité positive de promotion des pratiques tenant compte des questions de genre et des enfants, qui protègent ces derniers de la violence, de l'exploitation, de la maltraitance, de la négligence et des pratiques néfastes telles que les mutilations génitales féminines et le mariage d'enfants. Des mécanismes de responsabilisation seront soutenus en vue de renforcer la capacité des populations locales à promouvoir l'abandon de la violence et des pratiques néfastes. La connaissance et la sensibilisation aux services existants seront renforcées pour en améliorer l'accès.

Adolescents et jeunes

40. Cette composante soutiendra les réalisations 1, 2 et 5 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, en catalysant les investissements en faveur des adolescents et des jeunes les plus vulnérables, en particulier ceux âgés de 10 à 18 ans. Elle s'attaquera aux goulets d'étranglement qui empêchent les adolescents et les jeunes d'acquérir les compétences requises et de saisir les occasions nécessaires à une transition positive vers un âge adulte productif. L'UNICEF facilitera l'accès des adolescents, filles et garçons, y compris les migrants, les réfugiés et les adolescents en situation de handicap, à des possibilités de formation professionnelle adaptées à l'évolution du marché du travail, y compris les compétences numériques et entrepreneuriales et les domaines émergents tels que l'économie verte. En s'appuyant sur des initiatives nationales, notamment sur le programme Haya Karima, l'UNICEF soutiendra le déploiement à grande échelle du projet Meshwary ; projet national phare en matière d'employabilité.

41. La mobilisation effective des adolescents et des jeunes sera soutenue par des possibilités accrues de participation et d'autonomisation. En s'appuyant sur des

plateformes soutenues par le Gouvernement, l'UNICEF facilitera l'implication des filles et des garçons dans l'élaboration des programmes portant sur les changements climatiques et sur les droits humains.

42. L'UNICEF catalysera les investissements dans des programmes porteurs d'améliorations en matière d'égalité des genres, notamment en améliorant la compréhension et l'acceptation de cette dernière par les prestataires de services, grâce à des programmes et des politiques fondés sur des données probantes, et en renforçant les mécanismes multipartites tels que Dawwie, l'initiative nationale favorisant l'avancement des filles. L'UNICEF s'attachera à réduire la fracture numérique entre les genres dans les communautés les plus vulnérables.

43. Cette composante du programme rassemblera et facilitera les relations avec les parties prenantes multisectorielles, y compris avec les adolescents et les jeunes, et les incitera à s'engager pour obtenir des résultats. Les partenariats avec les organismes des Nations Unies, la société civile, le secteur privé, les donateurs et le Gouvernement, sous l'égide de Génération sans limites, rallieront le soutien et les ressources nécessaires à la promotion à grande échelle des programmes liés aux adolescents et aux jeunes, notamment en attirant les investissements du secteur privé.

Efficacité du programme

44. Cette composante fournira un soutien transversal à tous les domaines du programme et permettra que la planification, le financement et la gestion du programme de pays répondent aux normes de qualité des programmes. Grâce à la communication et au plaidoyer, y compris des campagnes conjointes avec le Gouvernement, l'UNICEF promouvra les droits de l'enfant parmi les priorités nationales et favorisera la diffusion des connaissances, la collecte de fonds, les alliances avec le secteur privé et le soutien public. Les connaissances comportementales éclaireront la programmation de l'UNICEF et le renforcement des capacités en matière de sciences sociales et comportementales pour les partenaires, y compris les médias.

45. L'UNICEF recherchera des possibilités de nouveaux partenariats par l'expansion du portefeuille de l'initiative « Les entreprises au service des résultats » afin de maximiser les contributions des entreprises pour obtenir des résultats en faveur des enfants et des jeunes.

Tableau récapitulatif du budget^a

<i>Programme component</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Inclusion sociale	3 298	9 537	12 835
Survie et développement de l'enfant	1 628	23 538	25 166
Apprentissage	1 545	28 787	30 332
Protection de l'enfance	1 517	25 157	26 674
Adolescents et jeunes	2 595	11 912	14 507
Efficacité du programme	5 147	2 566	7 713
Total	15 730	101 497	117 227

^a Les fonds recueillis pour des crises humanitaires ne sont pas inclus dans ce tableau. Les autres ressources seront collectées auprès des partenaires de développement et du secteur privé, sans aucune implication financière pour le Gouvernement égyptien.

Administration du programme et gestion des risques

46. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution de l'UNICEF aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. Les responsabilités afférentes au programme de pays sont énoncées dans les politiques et procédures régissant les programmes et opérations de l'UNICEF.

47. Le Ministère des affaires étrangères est responsable de la coordination générale du programme de pays. En collaboration avec les ministères sectoriels, l'UNICEF élaborera des plans de travail continus pour mettre en œuvre le programme de pays. Le Ministère de la coopération internationale copréside le Comité directeur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable avec le coordonnateur résident du système des Nations Unies en Égypte. L'équipe de pays des Nations Unies établira des groupes de résultats et des mécanismes de coordination pour les domaines de réalisation du Plan-cadre de coopération. Un groupe de travail interinstitutions sera l'organe de coordination humanitaire sur les réfugiés et les demandeurs d'asile.

48. L'UNICEF recensera régulièrement les risques critiques et les atténuera afin de réaliser les résultats du programme. Les risques liés à l'insuffisance des ressources du programme seront traités par une stratégie de partenariat et de mobilisation des ressources et en coordination avec d'autres organismes des Nations Unies afin de tirer parti des possibilités offertes par les partenaires et les partenariats mondiaux. Les risques liés à la gestion et à la responsabilité des transferts de fonds et de matériel seront atténués grâce à la politique harmonisée concernant les transferts de fonds.

Suivi, apprentissage et évaluation

49. Lorsque les données sont disponibles, les indicateurs seront ventilés par âge et par genre, et alignés sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 et sur le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable. Sur fondement du Plan-cadre de coopération, l'UNICEF aura pour objectif de collaborer avec le Gouvernement en vue de renforcer les systèmes nationaux de collecte de données et les capacités de suivi et d'analyse. La collecte des données sera effectuée par les autorités publiques compétentes. Les données probantes permettront de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux et internationaux et de plaider en faveur de politiques et de budgets permettant de réduire la pauvreté sous toutes ses formes. Le suivi de toutes les activités de partenariat du programme de pays menées en collaboration avec le Gouvernement sera assuré par les pouvoirs publics compétents, en coopération avec le personnel et les partenaires de l'UNICEF.

50. Les progrès accomplis pour atteindre les résultats du programme seront évalués par des examens annuels menés conjointement avec le Gouvernement et les partenaires, les examens annuels de l'UNICEF informeront quant à eux les examens du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

51. L'UNICEF a préparé un plan d'évaluation chiffré sur cinq ans qui comprend quatre évaluations formatives portant sur : a) les programmes de l'UNICEF dans le cadre du programme Haya Karima ; b) la programmation pour les enfants en déplacement ; c) l'éducation ; et d) la programmation pour les adolescents et les jeunes, y compris les filles. Il sera également procédé à un examen du programme de pays sous l'angle de l'égalité des genres et à une évaluation globale de celui-ci.

52. En 2023, l'UNICEF soutiendra le Gouvernement et les partenaires non gouvernementaux dans le processus de présentation de rapports au Comité des droits de l'enfant.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocations des ressources

Programme de coopération entre l'Égypte et l'UNICEF, 2023-2027

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 5, 7, 9 à 10, 12 à 13, 15, 20, 23 à 24, 26 à 29, 31, 34, 36 à 37 et 39 à 40

Priorités nationales : objectifs de développement durable 1 à 6, 10, 13 et 16 ; Stratégie nationale de développement durable Vision 2030 de l'Égypte, piliers 3, 5 et 10 ; Programme d'action du Gouvernement (2023-2027) piliers 1 à 5

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

Réalisation 1 : D'ici 2027, le capital humain est renforcé par l'égalité d'accès à des services de qualité, à la protection sociale et à la justice sociale pour tous.

Réalisation 2 : D'ici 2027, le développement économique durable et vert, inclusif et axé sur l'être humain, est renforcé par l'industrialisation, la croissance de la productivité, les emplois décents, la numérisation et l'intégration du secteur non structuré de l'économie.

Réalisation 3 : D'ici 2027, la résilience climatique et l'efficacité de la gestion des ressources naturelles sont améliorées au profit de l'ensemble de la population dans un environnement durable.

Réalisation 4 : D'ici 2027, les populations bénéficient d'un accès amélioré, sûr et égal aux informations, à la protection, à la justice et à une société pacifique et inclusive grâce à une gouvernance transparente, responsable, participative, efficace et efficiente fondée sur l'état de droit et sur les normes et standards internationaux.

Réalisation 5 : D'ici 2027, les femmes et les filles exercent leurs droits dans les domaines social, de la santé et des moyens de subsistance, comme le prévoit la Constitution égyptienne, et leur voix et leur leadership sont garantis dans une société exempte de toutes formes de discrimination et de violence à l'égard des femmes et des filles.

Groupes d'objectifs associés au Plan stratégique de l'UNICEF pour 2022-2025 : 1 à 5

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalisations 1 et 4	Les enfants vulnérables et leurs familles bénéficient de	Proportion d'enfants couverts par les socles ou systèmes de protection sociale	Rapport mondial sur la protection sociale de	Le système de protection sociale et certaines interventions de protection sociale sont renforcés afin de	Agence centrale pour la mobilisation du	3 298	9 537	12 835

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
	plus en plus d'interventions efficaces de lutte contre la pauvreté et fondées sur des données probantes, y compris la protection sociale, et adoptent de plus en plus des comportements qui réduisent la diffusion de la pauvreté de génération en génération.	NR : 14 % (2021) NC : 20 %	l'Organisation internationale du Travail	soutenir et d'autonomiser efficacement les enfants pauvres et vulnérables.	public et la statistique Centre d'information et d'aide à la décision Ministère des finances Ministère de la planification et du développement économique Ministère de la solidarité sociale Université du Caire			
Proportion du budget total du Gouvernement allouée à l'éducation et à la santé NR : éducation 5,9 % ; santé 9,4 % (2021) NC : éducation 7,9 % ; santé 11,4 %		Budget de l'État	Les ménages les plus vulnérables bénéficiant d'interventions de protection sociale sélectionnées ont accès aux informations, sont dotés de compétences et bénéficient d'un soutien social pour promouvoir le bien-être physique, mental et social de leurs enfants et réduire la pauvreté multidimensionnelle des enfants.					
Nombre de garçons et de filles bénéficiant de meilleures pratiques parentales contribuant à la réalisation des droits de l'enfant NR : 200 000 NC : 11 000 000		Enquête auprès des ménages	Disponibilité accrue de données statistiques et empiriques de qualité et actualisées sur les droits de l'enfant, y compris les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.					
		Score national dans l'Indice sur le budget ouvert NR : Transparence 43 ; participation du public 15 ; contrôle budgétaire 50 (2019) NC : Transparence 65 ; participation du public 25 ; contrôle budgétaire 60	Indice sur le budget ouvert	Une plus grande transparence sur les allocations budgétaires consacrées aux enfants existe et les enfants et les adolescents sont de plus en plus impliqués dans les processus budgétaires.				

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalizations 1 et 3	Les enfants, y compris les adolescents, ont accès à des soins de santé de qualité, à l'apprentissage précoce, aux services WASH, adoptent un régime alimentaire nutritif et des soins attentifs, et vivent dans un climat et un environnement sûrs et durables.	Pourcentage de femmes enceintes bénéficiant d'au moins quatre visites médicales prénatales NR : 28 % (2020) NC : 40 %	Système d'information sanitaire	Transformation du système public de soins de santé primaires en un système résilient qui traite les questions liées à la santé, à la nutrition, au développement et au bien-être des enfants de manière holistique. Les enfants et les femmes des communautés les plus démunies ont accès à des interventions de santé maternelle, néonatale et infantile hautement efficaces. Les systèmes nationaux et infranationaux ont amélioré leur capacité à fournir à plus grande échelle des interventions équitables et de qualité, spécifiquement axées sur la nutrition ou à dimension nutritionnelle. Les systèmes nationaux et infranationaux ont amélioré leur capacité à étendre les interventions de qualité et inclusives de développement de la petite enfance à travers	Ministère de la santé et de la population Ministère de la solidarité sociale Conseil national pour l'enfance et la maternité Société holding pour l'eau et les eaux usées Organisation des Nations Unies Organisations non gouvernementales	1 628	23 538	25 166
		Pourcentage de nouveaux nés bénéficiant de soins postnatals NR : 65 % (2020) NC : 75 %	Système d'information sanitaire					
		Pourcentage d'enfants âgés de 6 à 23 mois recevant un apport alimentaire minimum diversifié NR : garçons 43 % ; filles 44 % (2014) NC : 60 % pour les deux	Enquête nationale					
		Pourcentage du budget, prévu dans le plan national de développement de la petite enfance 2021-2025, alloué aux activités y afférentes NR : 0 % (2021) NC : 90 %	Budget de l'État					
		Politiques et programmes climatiques adaptés aux enfants élaborés, financés et mis en œuvre NR : Non NC : Oui	Rapport du Gouvernement					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				différentes plateformes. Systèmes WASH renforcés et capacité améliorée des enfants et des communautés à mettre en œuvre des programmes adaptés aux enfants pour lutter contre les changements climatiques et la dégradation de l'environnement.				
Réalisation 1	Les enfants, les adolescents et les jeunes, en particulier les plus défavorisés, exercent leur droit à l'éducation en accédant à des possibilités d'apprentissage et de développement des compétences de qualité.	Taux brut de scolarisation dans l'enseignement préprimaire NR : filles 25 % ; garçons 24 % (2021) NC : filles et garçons 40 %	Système d'information sur la gestion des établissements d'enseignement	Le Gouvernement surveille efficacement la participation à l'éducation et met en œuvre des stratégies et des programmes qui préviennent le décrochage scolaire et favorisent la réinscription, en ciblant les filles et les garçons qui rencontrent des obstacles à l'éducation liés au genre, les plus pauvres, les personnes handicapées, celles qui vivent dans des provinces frontalières ou qui sont confrontées à une situation de crise humanitaire. Les enseignants, les superviseurs et les intervenants ont	Ministère de l'éducation et de l'enseignement technique Ministère de la communication et des technologies de l'information Ministère de la jeunesse et des sports Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Entités des Nations Unies Organisations non gouvernementales	1 545	28 787	30 117
Pourcentage d'enfants de 4 ^e année atteignant le niveau de compétence minimal en lecture NR : 31 % (2016) NC : 40 %		Programme international de recherche en lecture scolaire						
Score de compétences psychosociales chez les élèves de 7 ^e année. NR : Sans objet (2022) NC : Niveau de référence plus 10 points de pourcentage		Rapport sur l'outil de mesure des compétences psychosociales et de l'instruction civique						
Pourcentage d'élèves de 8 ^e année n'atteignant pas les résultats		Étude internationale sur les						

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		<p>d'apprentissage de référence inférieurs dans les matières principales :</p> <p>a) mathématiques b) sciences</p> <p>NR :</p> <p>a) mathématiques 55 % b) sciences 47 % (2021)</p> <p>NC :</p> <p>a) mathématiques 40 % b) sciences 40 %</p>	tendances de l'enseignement des sciences et des mathématiques	renforcé leurs capacités à aider les enfants, les adolescents et les jeunes à acquérir les connaissances et les compétences nécessaires à leur préparation à l'école et à l'achèvement de 12 années de scolarité, ou à l'acquisition de compétences équivalentes dans les provinces cibles présentant des niveaux élevés de pauvreté.				
		<p>Pourcentage du budget de l'éducation nationale alloué aux programmes destinés aux enfants les plus marginalisés</p> <p>NR : Sans objet (2022) NC : Niveau de référence +10 points de pourcentage</p>	Budget de l'État	<p>Le Gouvernement a renforcé l'environnement politique pour permettre la mise en place de systèmes d'apprentissage flexibles, ouverts et de qualité qui répondent aux besoins d'apprentissage des enfants, des adolescents et des jeunes les plus marginalisés.</p>				
Réalisation 4	Toutes les filles, tous les garçons et tous les adolescents égyptiens bénéficient d'un meilleur accès et d'une	<p>Nombre de lois et de politiques relatives aux enfants adoptées ou révisées conformément aux normes internationales pour mettre fin à la violence contre les enfants</p> <p>NR : 0 (2022) NC : 1</p>	Examen des politiques et du cadre juridique	Le Gouvernement et la société civile disposent de capacités renforcées pour fournir des services de prévention et d'intervention précoce à tous les garçons, filles et	Conseil national pour l'enfance et la maternité Ministère de la solidarité sociale Ministère de l'éducation et de	1 517	25 157	26 674

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>			
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>	
	meilleure utilisation des services de prévention et d'intervention inclusifs, fondés sur des droits et tenant compte des questions de genre, qui luttent contre la violence, l'exploitation, la maltraitance, la négligence et les pratiques néfastes, dans un environnement favorisant des normes sociales positives.	Pourcentage de mères (ou de personnes s'occupant généralement d'enfants) qui pensent que les châtiments corporels sont nécessaires pour élever ou éduquer les enfants NR : 65 % NC : 50 %	Enquêtes nationales	adolescents vulnérables. Les systèmes de protection sociale, de justice et éducatif aux niveaux national et infranational disposent de ressources humaines et financières, d'une main-d'œuvre hautement qualifiée, de systèmes de gestion des données fonctionnels et d'un cadre juridique en vigueur pour fournir des services de soins aux enfants vulnérables et aux victimes de violences et de pratiques néfastes.	l'enseignement technique Conseil national pour les femmes Ministère de la santé et de la population Ministère de la jeunesse et des sports Ministère de la communication et des technologies de l'information Conseil national des droits de l'homme Conseil national pour les personnes handicapées Ministère de la justice Bureau du Procureur général Organisations non gouvernementales				
		Pourcentage d'enfants placés en familles d'accueil (par rapport au nombre total d'enfants recevant une solution formelle de prise en charge) NR : 44 % (2021) NC : 60 %	Données administratives						
		Pourcentage de femmes âgées de 15 à 17 ans, femmes mariées ou ayant déjà été mariées, qui ont subi une mutilation génitale féminine NR : 61 % (2014) NC : 50 %	Enquêtes nationales	Dans le cadre des programmes soutenus par l'UNICEF, les communautés sont mieux équipées en vue d'appliquer et de promouvoir des pratiques tenant compte des questions de genre et adaptées aux enfants, protégeant ces derniers contre la violence, l'exploitation, les abus, la négligence et les pratiques néfastes.					

Réalizations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
Réalizations 1, 2 et 5	Les adolescents et les jeunes, en particulier les filles et les garçons les plus vulnérables, sont équipés, dotés des moyens nécessaires et soutenus pour passer à une vie adulte productive et engagée.	Pourcentage d'adolescents et de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) qui ne travaillent pas, ne sont pas scolarisés et qui ne suivent pas de formation professionnelle NR : filles 36 % ; garçons : 20 % NC : filles 29 % ; garçons : 16 %	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	Les adolescents et les jeunes, en particulier les filles, apprennent et acquièrent des compétences pour faciliter leur passage de la dépendance financière à celui de salarié, grâce à des approches adaptées au genre.	Ministère de la jeunesse et des sports Ministère de la solidarité sociale Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique Ministère de la santé et de la population Conseil national pour les femmes Conseil national pour l'enfance et la maternité Conseil national de la population Conseil suprême de la régulation des médias Entités des Nations Unies Secteur privé Organisations non gouvernementales Organisations communautaires	2 595	11 912	14 507
		Pourcentage de garçons et de filles qui pensent que la principale responsabilité des femmes est d'assumer des rôles stéréotypés ; à savoir, s'occuper des enfants, prendre soin de la maison ou faire la cuisine pour la famille NR : filles sans objet ; garçons sans objet (2022) NC : -5 points de pourcentage	Enquête sur les jeunes en Égypte	Les adolescents et les jeunes, en particulier les filles, ont davantage de possibilités de participer et de s'engager activement dans leur propre développement et dans celui de leur communauté.				
		Pourcentage de filles et de garçons qui pensent que les femmes devraient se marier et ne pas travailler NR : filles sans objet ; garçons sans objet (2022) NC : niveau de référence -5 points de pourcentage pour les deux groupes	Enquête sur les jeunes en Égypte	Les adolescents et les jeunes acceptent moins facilement les normes discriminatoires liées au genre. Les partenariats multisectoriels sont étendus et renforcés pour accélérer la transition des filles vers des possibilités d'emploi.				
		Pourcentage de jeunes (15 à 29 ans) ayant déclaré	Enquête sur les jeunes en Égypte					

<i>Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable</i>	<i>Réalisations de l'UNICEF</i>	<i>Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)</i>	<i>Moyens de vérification</i>	<i>Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays</i>	<i>Principaux partenaires ou cadres de partenariat</i>	<i>Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)</i>		
						<i>RO</i>	<i>AR</i>	<i>Total</i>
		avoir déjà effectué du bénévolat NR : garçons 4,5 % ; filles 2,7 % NC : 8 % pour les deux			Organisations d'inspiration religieuse Jeunesse			
	Le programme de pays sera conçu, coordonné, géré et soutenu de façon efficace afin de répondre aux normes de qualité des programmes en matière d'obtention de résultats pour les enfants.	Les fiches de performance répondent aux critères de référence de l'organisation	InSight	Coordination du programme, communication, plaidoyer, partenariats et soutien aux activités.		5 147	2 566	7 713
Montant total des ressources						15 730	101 497	117 237